

Travaux publics et Services gouvernementaux

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division L'Esplanade Laurier East Tower, 4th floor, Ottawa Ontario K1A 0S5

Title - Sujet			
(OCIN) – Câbles et fils électriq	ues		
Solicitation No N° de l'invitation Date			
W8486-195887/A		2019-11	-22
Client Reference No N° de re W8486-195887	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HN-336-78071	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME
hn336.W8486-195887			
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2020-01-07			Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
Bisson, Phillipe		hı	1336
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	N° de FAX
(613) 295-8641 ( )			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•		
1	cified Herein		
Précisé	dans les présentes		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



## File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887

**TABLE DES MATIÈRES** 

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	3
1.2	SOMMAIRE	
1.2.1		
1.2.2	ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES (ERTG)	4
1.2.3	PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX (PCF) POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI	4
1.2.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	4
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	4
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2	Présentation des offres	5
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.4	LOIS APPLICABLES	6
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	11
5.2	ATTESTATIONS EXIGEES AVEC E OF INC	
PARTIE	E 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
A. OF	FRE À COMMANDES	14
6.1	Offre	14
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée de l'Offre à commandes	
6.5	RESPONSABLES	15
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	16
6.7	INSTRUMENT DE COMMANDE	16
6.8	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	17
6.9	LIMITATION FINANCIÈRE	17
6.10	Ordre de priorité des documents	17
6.11	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
6.12	LOIS APPLICABLES	
6.13	TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	18
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
6.1	ÉNONCÉ DU BESOIN	
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	DURÉE DU CONTRAT	
6.4	PAIEMENT	
6.5	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	20

hn336.W8486-195887

Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6 6.7 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - MANQUEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR ......20 ÉNONCÉ DU BESOIN......23 BASE DE PAIEMENT......24 FORMAT/MODÈLE DE RAPPORTS D'UTILISATION TRIMESTRIEL D'UNE OFFRE À COMMANDES INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE......26 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI -

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et
Partie 6	6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé du besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

## 1.2 Sommaire

Le besoin (W8486-195887) concerne la création d'une offre à commandes individuelle et nationale (OCIN) au nom du ministère de la Défense nationale (MDN) pour la fourniture des câbles et fils électriques à l'annexe A, Énoncé du besoin.

Les points de livraison sont 7e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes (DAFC), Parc Lancaster, Edmonton, Alberta et 25e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes (DAFC), Montréal, Québec.

Des commandes subséquentes à l'offre à commandes pourront être passées de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'à trois (3) ans après cette date. Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes d'un (1) an supplémentaires et consécutives, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

## 1.2.1 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), de l'Accord de libre-échange canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Corée, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), et de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU).

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 1.2.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes individuelles et nationales (OCIN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

## 1.2.3 Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi

Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 6A - Offre à commandes et la partie 6B - Clauses du contrat subséquent et à l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

## 1.2.4 Service Connexion postel

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

## 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande d'offres à commandes, reportez-vous à la section 6.13 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

## 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>B1000T</u>	Condition du matériel	2014-06-26

## 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offre à commandes (DOC).

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

## tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <a href="2006">2006</a>, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

hn336.W8486-195887

Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins <u>sept (7) jours civils</u> avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en **Ontario** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

## 3.1 Instructions pour la préparation des offres

 Si l'offrant choisit d'envoyer son offre <u>par voie électronique</u>, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

> Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

• Si l'offrant choisit de transmettre son offre <u>sur papier</u>, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique (2 copies papier) Section II: Offre financière (1 copie papier) Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 3.1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande d'offres à commande seront pris en considération si le l'offrant indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement:
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a) L'offre ne fournit pas toute l'information requise pour permettre au responsable de l'offre à commandes de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande d'offres à commande visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une offre, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux offrants qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de **dix (10)** jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande d'offres à commande. Si l'offrant ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer l'offre non-recevable.

## 3.1.2 Produits équivalent - échantillons (MDN)

Si l'offrant offre un produit équivalent, le Canada se réserve le droit de lui demander un échantillon afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande d'offres à commande sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

L'offrant doit, à la demande du responsable de l'offre à commandes, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transports payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les dix (10) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par l'offrant demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande d'offres à commande ou si l'offrant ne respecte pas la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offre sera jugée non recevable.

## Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## 3.2.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe D Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe D Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 3.2.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

## 3.2.3 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les offrants ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de la demande d'offres à commandes (DOC) pour que leur offre soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur offre après la date de clôture de la DOC, mais avant l'émission de l'offre à commandes, en présentant une demande par écrit au responsable de l'offre à commandes.

## Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

## 4.1.1 Évaluation technique

Toutes les offres doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande d'offres à commande pour assurer une évaluation complète.

## 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque offre :

Conformité aux exigences techniques ci-incluse;

## 4.1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des offres :

Conformité à la base d'établissement de prix;

Le prix total de l'offre sera déterminé en traitant les articles à l'annexe B, Base de paiement de la manière suivante :

b. Le prix unitaire des articles ayant des numéros individuels de nomenclature de l'OTAN (NNO); (article par article)

## 4.1.2.1 Base de prix

L'offrant doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Montréal, Québec et/ou Edmonton, Alberta), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

## 4.2 Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offre à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse par article.

hn336.W8486-195887

Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Solicitation No. W8486-195887/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W8486-195887

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations s	uivantes aux fins d'attestation
A) L'offrant atteste que l'offrant est inscrit ou rencontre la norme	ISO 14001.
Signature du représentant autorisé de l'offrant	Date
OU	
B) L'offrant atteste que l'offrant satisfait et continuera de satisfaire commandes, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères iden L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) cr	tifiés dans le tableau ci-dessous.
Pratiques écologiques au sein de l'organisation des offrants	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel du bureau détient une certification écoénergétique.	
Signature du représentant autorisé de l'offrant	
orginaturo da ropresentant autorise de ronnant	Date

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

## 5.2.4 Soumission des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites dans l'offre à commandes. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

L'offrant accepte par la présente la responsabilité de soumettre tous les rapports d'utilisation requis conformément aux instructions et, comprend en outre, que l'omission de fournir des rapports d'utilisation conformément aux instructions peut résulter à l'annulation de l'offre à commandes et l'application d'une mesure corrective du rendement du fournisseur.

Nom du fournisseur	_	
Signature du représentant du fournisseur		

hn336.W8486-195887

## PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## A. OFFRE À COMMANDES

## 6.1 Offre

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A, Énoncé du besoin.

## 6.2 Exigences relatives à la sécurité

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

## 6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites dans l'offre à commandes. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- 1) Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin;
- 2) Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- 3) Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- 4) Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les **trente (30)** jours civils suivant la fin de la période de référence.

## 6.4 Durée de l'offre à commandes

## 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_. (Remarque : Les dates spécifiques seront insérées à l'émission d'une offre à commandes. La durée sera de trois (3) ans de la date d'émission d'une offre à commandes.)

N° de l'invitation - Solicitation No. W8486-195887/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W8486-195887 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes d'un (1) an supplémentaires et consécutives, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes quinze (15) jours avant la date d'expiration de celleci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

## 6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

## 6.4.4 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à la commande subséquente à l'offre à commandes subséquente.

## 6.5 Responsables

## 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est : Phillipe Bisson – Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN Édifice L'Esplanade Laurier, Tour Est, 140 rue O'Connor, 4e étage, Ottawa ON K1A 0R5

Téléphone: (613) 295-8641

Courriel: phillipe.bisson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

## **6.5.2** Chargé de projet (à compléter à l'émission d'une offre à commandes)

Le chargé de p	projet pour l'offre à com	mandes est :	
Nom :			
Titre : Téléphone :		Télécopieur :	
Courriel:		'	

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de l'invitation - Solicitation No. W8486-195887/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W8486-195887  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **6.5.3** Représentant de l'offrant (à compléter à l'émission d'une offre à commandes)

Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom :	Nom :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopieur :	Télécopieur :
Courriel :	Courriel :

## 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Ministère de la Défense nationale Personnel de DOT 6 Ottawa, ON.

## 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

## OU

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auguel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.8 Limite des commandes subséguentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes **ne doivent pas** dépasser 100 000,00 \$ (taxes applicables incluses). Les commandes subséquentes individuelles de plus de 100 000,00 \$ peuvent être présentées au responsable de l'offre à commandes pour révision et approbation.

TPSGC peut utiliser l'offre à commandes pour les besoins dépassant cette limite. Les besoins ne seront pas divisés en une certaine quantité d'achats directs dans le but d'éviter les limites approbatives en place.

## 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\_\_\_\_\$, (taxes applicables exclues) (à compléter lors de l'émission de l'offre à commandes) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux (2) moins avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Énoncé du besoin;
- f) I'Annexe B, Base de paiement;
- g) l'Annexe C, Modèle de rapports d'utilisation trimestriel d'une offre à commandes;
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre).

## 6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

## 6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.11.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Mise de côté

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

## 6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.1 Énoncé du besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.2 Clauses et conditions uniformisées

## 6.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

## 6.2.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2018-06-21
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

## 6.3 Durée du contrat

## 6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.4 Paiement

## 6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

## 6.4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17) Limite de prix

## 6.4.3 Paiement unique ou Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.5 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.
     Quartier général de la Défense nationale – Immeuble Mgén George R. Pearkes

101, Promenade du Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2

Au soin de : DOT 6-3-6-1

W8486

- b) Un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé au responsable de l'offre à commandes identifié sous l'article 5. Responsables.

## 6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

## 6.7 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>A9006C</u>	Contrat de défense	2012-07-16

## 6.8 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des

« <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> ». L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

hn336.W8486-195887

Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.9 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
<u>D6010C</u>	Palettisation	2007-11-30
	**Voir également l'article 9.1 Livraison – instructions supplémentaires.	
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2017-08-17
	**Voir également l'article 9.1 Livraison – instructions supplémentaires.	
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
D5545C	ISO 9001 :2015 Systèmes de management de la qualité –	2019-05-30
	Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la	2017-08-17
	Défense nationale) : Entrepreneur établi au Canada	
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la	2010-01-11
	Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis	

## 6.9.1 Livraison – instructions supplémentaires

- a) Longueurs de câble : Les longueurs de câble (selon l'unité d'émission / paquet (EA, RL, SL)) doivent être livrées qu'en 300 mètres / (1000 pi) avec un écart de + 10 % sur une longueur donnée par article individuel, pas de la somme totale commander / livrer selon la quantité de commande (exemple: Qté 1 SL commandée = 300 mètres / 1000 pi + 10 % de variance). Le ministère de la Défense nationale (MDN) sait que la norme de l'industrie est de +/- 10 %. Toutefois, le MDN ne peut accepter quoi que ce soit inférieur à 300 mètres / 1 000 pieds par unité d'émission. Les bobines doivent être au minimum des longueurs spécifiées.
- b) Palettisation : Tous les rouleaux doivent être livrés sur des palettes afin de faciliter le déchargement aux dépôts avec des chariots élévateurs standard. Veuillez noter que pour les gros rouleaux, il est acceptable d'attacher des morceaux de bois aux rouleaux eux-mêmes pour faciliter cette opération.

Pour tous les articles : Le poids par palette ne doit pas dépasser 2 500 livres.

c) Emballages en bois : toutes les pièces de bois coupées ou dimensionnées pour répondre aux exigences en matière d'emballage doivent être estampillées en tant que certifications individuelles, comme le décrit la clause D2025C (2017-08-17) du Guide des CCUA sur les matériaux d'emballage en bois.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.10.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

## Le Canada pourra:

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, 'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

## 6.10.2 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : rendu droits acquittés – DDP à 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Edmonton, AB et/ou 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, QC selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

## 6.10.3 Préparation de la livraison (MDN)

L'entrepreneur doit préparer les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles à raison d'une (1) unité par paquet.

## 6.10.4 Expédition – Programmation (MDN)

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

 a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster Edmonton (Alberta)

Téléphone: 780-873-4011, poste 4524

b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec)

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777 poste 2363 / 4673 / 4282

Courriel: 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **ANNEXE A**

## **ÉNONCÉ DU BESOIN**

## 1. W8486-195887 ANNEXE A – LISTE DES ARTICLES

Article	Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO)	Unités	Numéro de pièce	Fabricant de l'équipement d'origine (FEO)	Code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental (le code CAGE)	Description	Code de l'assurance de la qualité (CAQ)
001	6145-01-518-2625	EA	83010	General Cable Corp., KY, US	81774	Câble, électrique, énergie (1/0 AWG)	С
002	6145-01-315-8954	SL	81664	General Cable Corp., KY, US	81774	Câble, électrique, énergie (4c 2AWG)	С
003	6145-01-357-1803	EA	81384	General Cable Corp., KY, US	81774	Câble, électrique, énergie (4c 0 AWG)	С
004	6145-01-518-2622	EA	81665	General Cable Corp., KY, US	81774	Câble, électrique, énergie (5c 5 AWG)	С
005	6145-01-518-2623	EA	16084	General Cable Corp., KY, US	81774	Câble, électrique, énergie (4c 4 AWG)	С
006	6145-20-006-4824	RL	5N-2021- FT4	Anixter Canada Inc., Ottawa, ON	L7836	Câble, électrique, énergie (2/0 AWG)	С
007	6145-00-186-2450	SL	83006	General Cable Corp., KY, US	81774	Fil, électrique	С
800	6145-01-618-8205	SL	050- 4400I	Cerro Wire and Cable Inc., AL, US	73587	Fil, électrique	С
009	6145-01-604-3313	SL	16085	General Cable Co. Div. of GK, KY, US	96737	Câble, électrique, énergie	С

L'offrant doit fournir des pièces identifiées ci-dessus ou équivalentes. Voir partie 3 – Instructions pour la préparation des offres.

N° de l'invitation - Solicitation No. W8486-195887/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W8486-195887

**ANNEXE B** 

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887

Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# Page 24 of - de 28

IL DE TION ISION (QUE									
PRIX TOTAL DE L'ÉVALUATION (À L'EXCLUSION DE LA TPS/TVH) POUR CHAQUE ARTICLE	₩	₩	₩	φ	₩.	↔	↔	₩	\$
	П	Ш	II	П	П	Ш	Ш	II	П
PRIX UNITAIRE FERME POUR L"ANNÉE D'OPTION 2 (CAD)	<i>₩</i>	₩	₩	<b>₩</b>	₩	₩	₩	₩	8
	+	+	+	+	+	+	+	+	+
PRIX UNITAIRE FERME POUR L'ANNÉE D'OPTION 1 (CAD)	<del>У</del>	φ	φ	<del>У</del>	မ	မ	မ	φ	89
	+	+	+	+	+	+	+	+	+
PRIX UNITAIRE FERME POUR L'ANNÉE 3 (CAD)	9	\$	9	9	\$	\$	\$	\$	\$
	+	+	+	+	+	+	+	+	+
PRIX UNITAIRE FERME POUR L'ANNÉE 2 (CAD)		9	φ	φ.	\$	\$	\$	₩	8
	+	+	+	+	+	+	+	+	+
PRIX UNITAIRE FERME POUR L'ANNÉE 1 (CAD)	φ	မာ	ь	φ	မာ	မာ	မာ	<b>м</b>	8
DESCRIPTION DES PRODUITS À LIVRER	NNO: 6145-01-518-2625 P/N: 83010 ou équivalent proposé :	NNO: 6145-01-315-8954 P/N: 81664 ou équivalent proposé:	NNO: 6145-01-357-1803 P/N: 81384 ou équivalent proposé :	NNO: 6145-01-518-2622 P/N: 81665 ou équivalent proposé :	NNO: 6145-01-518-2623 P/N: 16084 ou équivalent proposé :	NNO: 6145-20-006-4824 P/N: 5N-2021-FT4 ou équivalent proposé :	NNO: 6145-00-186-2450 P/N: 83006 ou équivalent proposé :	NNO: 6145-01-618-8205 P/N: 050-4400l ou équivalent proposé :	NNO: 6145-01-604-3313 P/N: 16085 ou équivalent proposé :
N° DE DESCRIF	001	002	003	004	900	900	200	800	600

N° de l'invitation - Solicitation No. W8486-195887/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W8486-195887

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887

Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **ANNEXE C**

# FORMAT/MODÈLE DE RAPPORTS D'UTILISATION TRIMESTRIEL D'UNE OFFRE À COMMANDES

Format/modèle de rapports d'utilisation trimestriel, en référence à l'exigence obligatoire de l'offre à commandes, Partie 3.2 Offres à commandes - établissement des rapports Tous les trimestres, les données doivent être recueillies et communiquées au responsable de l'offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Tous les champs de données du rapport doivent être remplis tel que demandé.

# **USAGE REPORTS / RAPPORTS D'UTILISATION**

Standing offer number:	Offeror:
Numéro de l'offre à commandes :	Offrant :
Reporting period:	Standing offer validity period:
Période du rapport :	Période de validité de l'OC :
Total sales for current period:	
Ventes totale pour la période visée :	

Department Call Up Number			Invoice	Supply Depot	Delivery	Manufacturer	Part	Item Description /	Unit of		Unit	
	Order Date	Invoice #	Date	Destination	Date	Name	Number (#)	Name	enss	Quantity	Price	Total
				Dépôt								
	Date de			d'approvision								
N° de commande	commande	N° de	Date de	nement de	Date de	Nom du		Description de	Unité de		Prix	
Ministère subséquente	subséquente	facture	facture	livraison	livraison	fabricant	N° de pièce	l'article / Nom	distribution	Quantité	Unitaire	Totale

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE D de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.2.1 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

( ) Carte d'achat VISA ;
( ) Carte d'achat MasterCard ;
( ) Dépôt direct (national et international) ;
( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
( ) Virement télégraphique (international seulement) ;
( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE E de la PARTIE 5 de la DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

## PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, l'offrant, en présentant les renseignements suivants au responsable de l'offre à commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre non recevable, pourra mettre de côté une offre à commandes, ou mettra l'entrepreneur en défaut, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un offrant. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

ou pourrait entrainer la mise de côte de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> .
Date :(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la DOC sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
( ) A1. L'offrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
( ) A2. L'offrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
( ) A3. L'offrant atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , dans le cadre de la <u>Loi sur</u> <u>l'équité en matière d'emploi.</u>
<ul> <li>( ) A4. L'offrant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.</li> </ul>
A5. L'offrant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
<ul> <li>( ) A5.1. L'offrant atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC – Travail.</li> <li>OU</li> </ul>
( ) A5.2. L'offrant a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi</u> ( <u>LAB1168</u> ) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signezle en bonne et due forme et transmettezle à EDSC – Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
( ) B1. L'offrant n'est pas une coentreprise.
ου

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W8486-195887/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W8486-195887

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hn336.W8486-195887 Id de l'acheteur - Buyer ID hn336 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

( ) B2. L'offrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformisées.)